



GOULENN YALC'HAD

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

ANNÉE 2023



Ville de
Plabennec

Landeda
Aber wrac'h
AU COEUR DES ABERS

Lannilis
Pays des Abers

CALENDRIER de la commune de Landéda | DEIZIATAER

- > **Jeudi 09 février 2023** : retrait du dossier en mairie ou sur <https://www.landeda.fr>
- > **Vendredi 17 mars 2023** : date limite de dépôt du dossier original en mairie.
- > **Avril - mai 2023** : instruction des dossiers
- > **26 juin 2023** : délibération en conseil municipal
- > **Juillet 2023** : notification des décisions

INFORMATIONS PRATIQUES | TITOUROÛ PLEUSTREK

Un dossier ? Des pièces à joindre ?

Leversement d'une subvention par une collectivité territoriale doit répondre à un «**intérêt public local**», une logique d'intérêt général partagé c'est-à-dire que l'action de l'association doit apporter un bénéfice pour les habitants ou le territoire de la collectivité qui subventionne. La subvention sollicitée vise à participer au fonctionnement global de l'association conformément à son objet social. La Chambre Régionale des Comptes et l'administration peuvent en contrôler l'utilisation, car il s'agit de **fonds publics**. L'objectif des renseignements demandés dans le dossier est **d'évaluer et de répartir les moyens attribués aux associations en relation avec le projet municipal** (valorisation du bénévolat, de la jeunesse, du territoire...) et de **répondre aux obligations légales soumises aux associations subventionnées** (documents budgétaires, modification des statuts...). L'ensemble du dossier permet donc à la collectivité un contrôle juridique, opérationnel et financier de la bonne utilisation des fonds publics conformément à l'objet de la subvention.

Un dossier commun à Coat Méal, Landéda, Lannilis, Plabennec, Plouguerneau ?

Ces 5 communes ont choisi d'avoir le même dossier de demande de subvention de fonctionnement. Ce qui vous permet de compléter 1 seul et même dossier. Par contre vous devrez déposer un exemplaire dans chaque commune où vous ferez une demande. N'oubliez pas de vous renseigner sur le calendrier de retrait et dépôt des dossiers propre à chaque commune.

Pour vous accompagner dans votre demande de subvention, vous trouverez **une notice d'accompagnement** en téléchargement sur le site de la mairie <https://www.landeda.fr/ca-bouge-a-landeda/vie-associative/> ou à l'accueil de la mairie.

Cette notice reprend rubrique par rubrique le dossier. Vous y trouverez quelques définitions et surtout des explications pour vous permettre de mieux comprendre comment et pourquoi compléter chaque page du dossier. Dans la seconde partie de la notice, vous trouverez des indications pour réaliser un budget prévisionnel, un compte de résultat.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER | PEZHIOU A C'HELL BEZAN

Pièces à joindre lors du dépôt de votre demande pour un renouvellement de subvention ou pour une première demande

- Le dossier complété (ce dossier est prévu pour solliciter une demande au titre du fonctionnement)
- Dernier rapport annuel d'activité
- Dernier procès-verbal de l'assemblée générale
- L'attestation d'assurance
- Le budget prévisionnel de fonctionnement¹ - *si vous ne disposez pas d'un document déjà établi, vous pouvez utiliser le modèle mis à disposition en téléchargement <https://www.landeda.fr/ca-bouge-a-landeda/vie-associative/>*
- États financiers du dernier exercice clos (bilan, compte de résultat) - *si vous ne disposez pas d'un document déjà établi, vous pouvez utiliser les modèles mis à disposition en téléchargement <https://www.landeda.fr/ca-bouge-a-landeda/vie-associative/>*
- Le contrat d'engagement républicain - *vous trouverez le contrat d'engagement républicain en téléchargement <https://www.landeda.fr/ca-bouge-a-landeda/vie-associative/>*

Pièces à joindre en supplément s'ils'agit **d'une première demande** ou si **des modifications** ont eu lieu depuis la dernière demande de subvention.

- Les statuts de l'association
- Copie du récépissé de déclaration de l'association en préfecture et de l'insertion au journal officiel
- Un relevé d'identité bancaire ou postal

Ce dossier doit être retourné complet dans chaque commune.

Le présent dossier est rempli au titre : (cocher la case correspondant à votre situation)

- d'une première demande de subvention
- d'un renouvellement de subvention

¹Le budget prévisionnel doit, être équilibré et faire apparaître les subventions demandées aux collectivités.

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION | TITOUROÛ DIWAR-BENN AR

Nom de l'association :

.....

Buts de l'association :

.....

.....

.....

.....

.....

Adresse du siège social : Code postal :

Téléphone : Courriel :

Site internet :

.....

N° SIRET : I I I I I I I I I I I I I I I

Si vous n'en avez pas, il faut le demander via le lien suivant

lecompteasso.associations.gouv.fr/demander-lattribution-dun-n-siren-siret/

N° RNA : WI I I I I I I I I I

Ce numéro est attribué à l'association à l'occasion des démarches d'enregistrement de création, de changement de dirigeants ou de modification de statuts en préfecture. Il est composé d'un W suivi de 9 chiffres.

Date de publication de la création au Journal Officiel : I I I I I I I

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association:

.....

.....

RESPONSABLES DE L'ASSOCIATION | AN TUD KARGET EUS AR GEVREDIGEZH

REPRÉSENTANT LÉGAL (Président ou autre personne désigné par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction : Date de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone : Mobile :

Courriel :

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION | TITOUROU DIWAR-BENN AR
PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER DE SUBVENTION (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction : Date de naissance :

Adresse :
.....

Téléphone : Mobile :

Courriel :

MEMBRES DU BUREAU

Président(e) ou co-président(e)

Nom : Prénom :

Fonction : Date de naissance :

Adresse :
.....

Téléphone : Mobile :

Courriel :

Président(e) ou co-président(e)

Nom : Prénom :

Fonction : Date de naissance :

Adresse :
.....

Téléphone : Mobile :

Courriel :

Trésorier(ère)

Nom : Prénom :

Fonction : Date de naissance :

Adresse :
.....

Téléphone : Mobile :

Courriel :

Secrétaire

Nom : Prénom :

Fonction : Date de naissance :

Adresse :
.....

Téléphone : Mobile :

Courriel :

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Combien de membres du conseil d'administration ont 26 ans ou moins ?

ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION | IZILI AR GEVREDIGEZH

COMMUNE D'ORIGINE DES ADHÉRENTS	NBRE D'ADHÉRENTS DE	
	+ 20 ANS	- 20 ANS

ACTIONS & MANIFESTATIONS | MANIFESTADEGOÙ PE ABADENNOÙ

MANIFESTATIONS EN 2022

INTITULÉ ET DATE DE LA MANIFESTATION	EN LIEN AVEC L'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION De quelle façon ?	LIEU	MANIFESTATION GÉNÉRANT DES RECETTES		YA-T-IL EU UN OU PLUSIEURS PARTENARIATS ?
			OUI	NON	Si oui lesquels ?

Avez-vous participé à des manifestations impulsées par la commune ? oui non

Si oui, sous quelle forme et à quelle occasion ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FONCTIONNEMENT | MONT EN

BÉNÉVOLES ENCADRANTS RÉGULIERS

ÂGE	FONCTION	SI DIPLÔME (PRÉCISER)	Nbre Heures/an

SALARIÉS

TYPE DE CONTRAT	FONCTION	Nbre Heures/an OU ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN

FORMATIONS

Nbre Heures/an	TYPE DE FORMATION

DÉVELOPPEMENT DURABLE | DIORREN

L'association met-elle en place des actions ou incitation à l'environnement et au développement durable ?

Descriptif d'actions qui ont un impact sur la durée et qui contribue à une évolution des comportements (charte, consignes de tri, affichage, mobilité douce, covoiturage ou transport collectif, produits locaux, vaisselle lavable, mobiliers ou signalétique réutilisables,...).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Vos actions, pratiques ont-elles évoluées par rapport à l'année passée ? Si oui, quelles sont ces nouvelles actions, pratiques ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ENFANCE-JEUNESSE | BUGALE YAOUANKIZ

Participez-vous à des animations sur l'enfance-jeunesse (Espace jeunes, écoles, école des sports, multi-accueil, etc.) ? oui non

Si oui, de quelle manière (descriptif des actions) ?

.....

.....

.....

.....

.....

DÉVELOPPEMENT DURABLE | DIORREN

Gratuitement ? oui non

Si non, à quel tarif ?

.....

Participez-vous au **Projet Éducatif Local** ? oui non

LANGUE BRETONNE | BREZHONEG

Quelle est la place de langue bretonne dans votre association ?

.....

.....

.....

.....

.....

MUTUALISATION | KEVRENNADUR

Avez-vous déjà mutualiser des moyens avec d'autres associations (projet partagé, achat ou prêt de matériel, mutualisation de véhicules, d'outils informatiques,...)? Si oui, lesquels ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

MONTANT DEMANDÉ | SAMMAD GOULENNET

Je soussigné-e président-e de l'association sollicite la municipalité pour une subvention de fonctionnement d'un montant de,

MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SOLLICITÉE :

Motivation de la demande (projets à venir, perspectives d'évolution, nécessité de soutien, etc.) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Cette subvention représente % du budget annuel de l'association.

SI VOTRE ASSOCIATION BÉNÉFICIE D'AUTRES SUBVENTIONS ET/OU AIDES, COMPLÉTEZ LE TABLEAU SUIVANT :

	NOM (S)	MONTANTS PERÇUS EN 2022	MONTANTS DEMANDÉS EN 2023
Communes autres que Landéda			
Collectivités territoriales (Département, Région)			
Autres (CCPA, Fédérations...)			

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR | DISKLĒRIADUR WAR AN

Je soussigné(e) (nom et prénom du représentant légal de l'association) :

- M'engage que l'aide financière allouée sera utilisée conformément à sa destination prévisionnelle
- M'engage à mettre à disposition ou à fournir, sur demande de la collectivité, toute pièce justificative d'utilisation de cette aide
- Certifie que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain
- Certifie que l'association est en règle au regard de ses obligations administratives, comptables, de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics
- Certifie que cette demande est conforme aux statuts de l'association
- Certifie que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières ou en numéraire et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

Fait à : le :

**Signature du ou des Président/te(s) |
Sinadur**

Vous pouvez si vous le souhaitez nous transmettre des informations et des documents complémentaires utiles à la bonne connaissance de votre association.

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS | ROLLARC'HEVREDIGEZHIOU

Associations ayant une activité régulière sur la commune (*si jamais rempli ou pour mise à jour*)

Je soussigné(e) ²:

.....

autorise la Commune de Landéda à intégrer les éléments d'identité³ de mon association à la base des données communales et accepte la diffusion publique de ces informations sur l'annuaire associatif du site internet <https://www.landeda.fr/> de la Ville de Landéda. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés » modifié en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant vos données. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à : communication@landeda.fr

Fait à : le :

.....

**Signature du ou des Président/te(s) |
Sinadur**

² Nom et fonction dans l'association.

³ La partie « identification de l'association » permettra de remplir les données de l'annuaire.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS
BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT**

Décret no 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi N° 2000-321 Du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain Des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT n°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'associations'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT n°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association..... s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT n°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT n°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'associations'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT n°5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT n°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'associations'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT n°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'associations'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République. Lieu : Le : Nom, prénom et qualité du responsable légal de l'association

Fail à _____ Le _____
.....président(e) de l'association

Maire de Landéda
61 Ti Korn
29870 Landéda